

Une assistance sexuelle pour personnes handicapées ?

Le contexte

Le Comité consultatif de bioéthique a tranché, dans un avis rendu public la semaine passée: il faut un dispositif d'assistance sexuelle pour les personnes handicapées. Mais ce service, dont les pouvoirs publics doivent organiser le cadre réglementaire, divise.

Le contexte

Le Comité consultatif de bioéthique a tranché, dans un avis rendu public la semaine passée: il faut un dispositif d'assistance sexuelle pour les personnes handicapées. Mais ce service, dont les pouvoirs publics doivent organiser le cadre réglementaire, divise.

Oui

■ C'est un soutien humanisant qui permet aux personnes en situation de handicap d'acquérir un peu plus d'autonomie et des connaissances de leur corps pour, un jour peut-être, vivre la vie affective et sexuelle de leur choix, avec la personne de leur choix.

Vincent Fries

Licencié en psychologie et en communication sociale, impliqué dans la vie sociale et politique.

Que pensez-vous du dispositif d'assistance sexuelle pour les personnes handicapées ?

La sexualité fait partie de la santé générale. Mais les personnes en situation de handicap physique et mental n'ont pas toujours la possibilité de vivre leur vie sexuelle comme elles le voudraient. Elles sont souvent isolées dans ce domaine. Alors que d'autres pays (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, par exemple) ont déjà mis en place une telle opportunité, non obligatoire bien sûr, l'autorisation du comité d'éthique offre la possibilité aux pouvoirs publics de soutenir en Belgique ce qui m'apparaît avant tout comme un soutien humanisant qui permet aux personnes en situation de

handicap d'acquérir un peu plus d'autonomie et des connaissances de leur corps pour, un jour peut-être, vivre la vie affective et sexuelle de leur choix, avec la personne de leur choix (et pas nécessairement une personne handicapée). En soi, tout cela est une bonne nouvelle mais la victoire sera totale quand le politique aura pris ses responsabilités.

Pourquoi le sexe contre rétribution, qui existe déjà, ne suffit-il pas ?

Dans certains cas, il est évident que le sexe contre rétribution peut parfaitement convenir aux personnes en situation de handicap. Mais, selon moi, il y a quand même de grandes différences, ne serait-ce que dans la formation donnée pour pouvoir exercer le travail complémentaire d'assistance sexuelle. Il faut des habilités par rapport au handicap. Les formations concernent non seulement le handicap, mais aussi des questions d'ordre juridique, éthique, psychologique et médical.

Ce n'est pas un métier à temps plein. C'est d'ailleurs l'un des critères de sélection.

D'après vous, la sexualité des personnes handicapées est-elle toujours taboue aujourd'hui?

Il y a des progrès, mais ils sont minimes, selon moi. En tout cas, ils sont insuffisants. Pourtant, la question est de plus en plus débattue et acceptée dans le milieu professionnel et c'est tant mieux. Cependant, le chemin est encore long, car la sexualité entraîne, qu'on le veuille ou non, une confrontation à sa propre sexualité lorsque l'on s'occupe de celle des autres... La sexualité des personnes handicapées ne sera plus taboue quand les personnes valides oseront faire le premier pas vers les personnes handicapées sans a priori. Il faut oser faire des expériences...

Vous êtes vous-même en situation de handicap. Voulez-vous évoquer votre parcours de vie?

Je suis atteint d'une myopathie congénitale et totalement dépendant d'une tierce personne. Actuellement, je vis en autonomie avec le soutien d'un service d'aide à la vie journalière. Grâce à mes parents, j'ai pu, malgré ma lourde dépendance, effectuer un parcours scolaire en enseignement classique. Après avoir été élève libre et réussi le jury central, j'ai pu aller à l'université pour obtenir une licence en psychologie et en communication sociale. Très impliqué dans le monde associatif et notamment expert dans le domaine de la sexualité des personnes handicapées physiques, je m'implique aussi politique-

ment pour amener mon expertise de personnes en situation de handicap dans les projets politiques existants ou à venir.

Y a-t-il un côté stigmatisant dans ce dispositif ou voyez-vous, au contraire, un signe que les besoins de la personne handicapée sont enfin pris en compte?

Pas stigmatisant, non. Cela étant, il faut encore convaincre le monde politique, car on n'en est qu'au stade de l'avis du comité d'éthique. Il y a des oppositions féministes à cause de certains amalgames, car c'est un concept très proche du monde de la prostitution. La sexualité est à la base de la vie de chacun d'entre nous. Les personnes valides doivent oser faire le premier pas vers les personnes en situation de handicap. Le travail d'éducation du grand public au sujet de la sexualité des personnes en situation de handicap est encore très long... Mais, comme disait Patrick Segal, *"l'espoir, comme les chats, ne dort jamais que d'un œil"*.

Entretien : Monique Baus

300

Demandes par an

En Flandre, depuis 2008, l'ASBL Aditi propose déjà un service d'assistance sexuelle aux personnes handicapées qui en font expressément la demande.

Elle reçoit environ 300 demandes par an. Une antenne a aussi été créée en Wallonie en 2014.

Non

■ C'est oublier un peu vite que la misère sexuelle, si elle existe, est forcément reliée à une absence de vie affective. Or en "médicalisant" la sexualité des personnes handicapées, on la rend pathologique. Y a-t-il quelque chose de plus dés-humanisant ?

Jérôme Cauchies

Pédopsychiatre indépendant.

Vous êtes vous-même paraplégique. Que pensez-vous de l'avis du Comité de bioéthique préconisant la mise en place d'un dispositif d'assistance sexuelle pour les personnes handicapées ?

Tout le monde trouve cette idée normale, mais qui a pensé aux dégâts collatéraux ? Une telle assistance donne une image très négative des personnes handicapées. Je ne comprends pas pourquoi on veut institutionnaliser la chose. Ce qui tue l'estime qu'a pour elle-même toute personne handicapée n'est pas tant l'absence de plaisir sexuel ressenti que le regard social compatissant et in fine excluant. Ainsi donc les "bien-portants" vont aider les "mal-portants" à avoir du plaisir ? C'est oublier un peu vite que la misère sexuelle, si elle existe, est forcément reliée à une absence de vie affective. Or en "médicalisant" et en sortant du champ du normal la sexualité des personnes handicapées, on la rend pathologique. La conséquence directe et dramatique est une plus grande solitude affective qui prend sa source dans un sentiment accru que la sexualité doit être "soignée" par des professionnels. Y a-t-il quelque chose de plus dés-humanisant ? Pourquoi faire des différences ? Soyons tous à la même enseigne : ceux qui ont des difficultés à satisfaire leur sexualité peuvent s'adresser à des professionnels.

Quelle serait alors, pour vous, une bonne décision ?

Je suis frappé de voir à quel point rien n'est fait, ou si peu, pour inclure réellement les personnes handicapées dans la société. On les voit peu. Comme pédopsychiatre, je me suis rendu à un congrès à Liège, il y a deux ans, où était précisément donné un exposé sur l'aide sexuelle aux personnes handicapées par une psychologue suisse de renom. J'étais la seule personne handicapée dans la salle ! Il y a encore beaucoup à faire au niveau de l'accessibilité des lieux. Mais pas seulement. Car souvent, même quand on aide, on aide mal. Prenez la pension de handicapé : c'est un peu comme si on disait : "Tenez, on vous donne de l'argent, restez chez vous." Du coup, les personnes très assistées n'arrivent plus à trouver leur propre chemin pour exister dans la société. Le problème, c'est que ce qu'on ne voit pas, on ne connaît pas, ce qui rend les rencontres et le lien social très difficiles. L'isolement de la personne handicapée chez elle ou dans le microcosme des handicapés est dramatique. C'est plutôt là-dessus qu'il faudrait travailler.

N'est-ce pas le sens du dispositif envisagé ?

Non. On fait plutôt pire que mieux en traitant un symptôme sans soigner la maladie. Si le premier et le plus beau de tous les combats de l'être humain est d'aimer et de se faire aimer, alors la société devrait plutôt réfléchir à comment permettre que ce combat ait lieu aussi pour les personnes handica-

pées. Stigmatiser leur sexualité en la rendant mécanique n'engendrera au final que plus de frustration. A-t-on pensé aux sentiments que la personne handicapée éprouvera peut-être pour la personne qui l'assiste et qui ne seront pas réciproques ?

Vous exercez comme pédopsychiatre. Comment y êtes-vous arrivé malgré toute la stigmatisation que vous dénoncez ?

D'abord, il n'y a pas assez de handicapés au travail. Pourquoi n'y a-t-il pas de psys en chaise roulante, malgré la proportion de handicapés dans la population ? Comment est-ce possible ? Pourquoi les personnes qui perdent leur mobilité perdent-elles aussi leur emploi (et, du coup, le lien social et la sexualité) ? Ensuite, si tel n'est pas mon cas, c'est grâce à mes parents qui m'ont énormément aidés depuis toujours. Je suis paraplégique depuis tout petit. J'ai eu une tumeur de la moelle épinière à un an et demi. Le parcours scolaire a été très compliqué. J'ai même dû changer d'université parce que certains profs refusaient que je continue ! Pendant mes stages, il m'est arrivé d'être pris pour un patient. Cela a souvent été très difficile. Il y a un an et demi, je me suis encore présenté pour un poste en centre ambulatoire. On m'a posé une question : comment voyez-vous votre boulot de chef ? J'ai parlé de l'exemple à donner quand on est à ce poste. Immédiatement, une dame m'a dit : "Je vous écoute depuis deux minutes. Je ne donnerai pas un avis favorable car vous ne vous aimez pas." Quelle stigmatisation ! J'exerce donc toujours comme indépendant.

Entretien : M.Bs

"Notre avis risque de bousculer l'opinion publique."

Paul Schotsmans

Le président du Comité de bioéthique a précisé que le service envisagé doit être rémunéré de façon forfaitaire et effectué par une personne spécialement formée qui joue le rôle de partenaire éventuellement régulier.

Un cadre réglementaire doit assurer la protection et la sécurité des usagers comme des prestataires.